

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BRIEY - 5401 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 24/10/2025 - B2025/001567 - 2000 B 00045 - 431 215 334 - 2 ELLES

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
20 OCT. 2025
54150 VAL DE BRIEY

SARL 2 ELLES
50 AVENUE DE LA PAIX
54400 LONGWY

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL
NC

GE 54

5 RUE DU PRE JODIN

54920 VILLERS LA MONTAGNE

Téléphone 03.82.44.04.82 Télécopie

Numéro SIRET 74983817300013

Etats financiers au 30/04/2025

Bilan

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

NC

Bilan

Actif

Etat exprimé en euros

		30/04/2025			30/04/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial	19 000		19 000	19 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	38 874	35 378	3 495	
	Immobilisations financières (1)	25 370		25 370	25 370
	Total I	83 244	35 378	47 865	44 370
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production	1 892		1 892	1 564
	Marchandises	2 314		2 314	1 355
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)				
	Autres créances (3)	97		97	451
	Valeurs mobilières de placement	15 465		15 465	16 305
	Disponibilités	5 510		5 510	10 635
	Charges constatées d'avance	262		262	247
	Total II	25 540		25 540	30 557
	Total général I + II	108 784	35 378	73 405	74 927

Passif

		30/04/2025	30/04/2024
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	7 700	7 700
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	59 168	59 065
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(6 161)	103
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	60 707	66 868
	Total II		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	4 715	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	2 319	1 274
	Dettes fiscales et sociales	5 351	6 357
	Comptes courants d'associés	313	428
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total III	12 698	8 059
	Total général I+II+III	73 405	74 927

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

NC

(1) Dont immobilisations financières - 1 an

25 000 (4) Dont dettes à plus d'un an

(2) Dont créances à plus d'un an

Coût de revient des immobilisations acquises

4 303

(3) Dont comptes courants associés débiteurs

Prix de vente hors TVA des immob. cédées

Détail des comptes d'Actif

Etat exprimé en euros	01/05/2024	12	01/05/2023	12	Variations	%
	30/04/2025	mois	30/04/2024	mois		
Actif immobilisé	47 865	65,21	44 370	59,22	3 495	7,88
Fonds Commercial	19 000	25,88	19 000	25,36		
FONDS COMMERCE GORCY	19 000	25,88	19 000	25,36		
Immobilisations corporelles	3 495	4,76			3 495	
INSTALL AGENCEMENT GORCY	34 964	47,63	33 822	45,14	1 142	3,38
MOBILIER GORCY	3 910	5,33	749	1,00	3 161	422,03
AMORT INSTALL AGENC GORCY	(34 053)	-46,39	(33 822)	-45,14	(231)	-0,68
AMORT MOBILIER GORCY	(1 325)	-1,81	(749)	-1,00	(576)	-76,90
Immobilisations financières	25 370	34,56	25 370	33,86		
PARTS SOCIALES	370	0,50	370	0,49		
PARTS PROPRES	25 000	34,06	25 000	33,37		
Actif circulant	25 540	34,79	30 557	40,78	(5 017)	-16,42
Mat.premières, apros, en-cours de production	1 892	2,58	1 564	2,09	328	20,95
STOCK MATIERES IERE	1 892	2,58	1 564	2,09	328	20,95
Marchandises	2 314	3,15	1 355	1,81	959	70,79
STOCK DE MARCHANDISES	2 314	3,15	1 355	1,81	959	70,79
Autres créances	97	0,13	451	0,60	(354)	-78,49
TVA A REGULARISER	97	0,13	451	0,60	(354)	-78,49
Valeurs mobilières de placement	15 465	21,07	16 305	21,76	(840)	-5,15
VALEURS MOBILIERES PLACEMENT	15 465	21,07	16 305	21,76	(840)	-5,15
Disponible	5 510	7,51	10 635	14,19	(5 125)	-48,19
CHQ+TPE A ENCAISSER			40	0,05	(40)	-100,00
CIC LONGWY-HAUT	4 720	6,43	9 696	12,94	(4 976)	-51,32
CAISSE LONGWY	790	1,08	899	1,20	(109)	-12,18
Charges constatées d'avance	262	0,36	247	0,33	15	6,16
CHARGES CONSTATEES AVANCE	262	0,36	247	0,33	15	6,16
Total du Bilan Actif	73 405	100,00	74 927	100,00	(1 521)	-2,03

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

NC

Détail des comptes de Passif

Etat exprimé en euros	01/05/2024	12	01/05/2023	12	Variations	%
	30/04/2025	mois	30/04/2024	mois		
TOTAL I - Capitaux propres	60 707	82,70	66 868	89,24	(6 161)	-9,21
Capital Social ou individuel	7 700	10,49	7 700	10,28		
CAPITAL APPELE VERSE	7 700	10,49	7 700	10,28		
Report à nouveau	59 168	80,60	59 065	78,83	103	0,17
REPORT A NOUVEAU	59 168	80,60	59 065	78,83	103	0,17
Résultat de l'exercice	(6 161)	-8,39	103	0,14	(6 264)	N/S
Provisions pour risques et charges						
Total III Dettes	12 698	17,30	8 059	10,76	4 639	57,57
Emprunts et dettes assimilées	4 715	6,42			4 715	
EMPRUNT CIC 323411	4 715	6,42			4 715	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 319	3,16	1 274	1,70	1 044	81,94
FOURNISSEURS DIVERS	2 319	3,16	1 274	1,70	1 044	81,94
Dettes fiscales et sociales	5 351	7,29	6 357	8,48	(1 005)	-15,82
REMUNERATIONS ISABELLE ROUSSEL	1 225	1,67	1 201	1,60	24	1,96
PERSONNEL - PROV CONGES A PAY	2 121	2,89	1 658	2,21	462	27,87
GRATIFICATIONS A PAYER			1 730	2,31	(1 730)	-100,00
COTISATIONS TESE	950	1,29	945	1,26	5	0,53
CHARGES SOC. S/ CONGES A PAYER	152	0,21	116	0,15	36	30,99
TVA A DECAISSER	904	1,23	706	0,94	198	28,05
Comptes courants d'associés	313	0,43	428	0,57	(114)	-26,72
C/C ASSOCIE NICOLELLA	313	0,43	428	0,57	(114)	-26,72
Total du Passif	73 405	100,00	74 927	100,00	(1 521)	-2,03

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

NC

Etats financiers au 30/04/2025

ANNEXE

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

NC

Immobilisations - Amortissements

Etat exprimé en euros

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 30/04/2025
Fonds commercial	19 000			19 000
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers	33 822	1 142		34 964
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	749	3 161		3 910
Immobilisations financières	25 370			25 370
TOTAL GENERAL	78 941	4 303		83 244

AMORTISSEMENTS

	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 30/04/2025
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers	33 822	231		34 053
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	749	576		1 325
TOTAL GENERAL	34 571	807		35 378

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

NC

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/04/2025

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

NC

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/04/2025

Total des Charges à payer		2 273
Dettes fiscales et sociales		2 273
<i>PERSONNEL - PROV CONGES A PAYER</i>	2 121	
<i>CHARGES SOC S CONGES A PAYER</i>	152	

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

NC

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	30/04/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		262	262
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
	TOTAL		262

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

NC

Annexe libre

Etat exprimé en euros

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL
NC

Etats financiers au 30/04/2025

**ETATS
FISCAUX**

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

NC

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01052024 et clos le 30042025		Régime simplifié d'imposition <input checked="" type="checkbox"/>	Régime réel normal <input type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/>		Si PME innovante <input type="checkbox"/>	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) <input type="checkbox"/>
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société SARL 2 ELLES		Adresse du siège social	
SIRET	43121533400019		
Adresse du principal établissement 50 AVENUE DE LA PAIX		Ancienne adresse en cas de changement	
54400 LONGWY			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		SIRET	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0		Bénéfice imposable à 15%	Déficit 5 573
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art. 44 octies A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies	Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2.5%			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ACD TOURS			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil : S	
		GE 54 5 RUE DU PRE JODIN 54920 VILLERS LA MONTAGNE	
Tél :		Tél : 03.82.44.04.82	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date :	Lieu : LONGWY
N° d'agrément		Qualité et nom du signataire	GERANT
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature :	NICOLELLA CLAUDINE
prestataire :			

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

NK

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL 2 ELLES**
et date de clôture de l'exercice **30042025**

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		(e)
		(f)
		(g)
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 ^o du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 ^o du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus repartis		total (a à h)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art 48-1 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCs - associés en nom ou commandités - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			a titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	a titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8	
NICOLELLA CLAUDINE 31 RUE DE L'ILE DE FRANCE 54400 COSNES ET ROMAIN	GERANTE	3 850 2024	12 006					
			0					

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

NC

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL 2 ELLES**
et Date de clôture de l'exercice **30042025**

I. DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUERATIONS Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés **18 857**

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

K. MOINS-VALEURS A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %

Taux de 0 %

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater)

Taux de 19 %

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

K. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (art. 1210 et 1211 du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et reçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

NC

Désignation de l'entreprise		SARL 2 ELLES		50 AVENUE DE LA PAIX		Néant *	
Adresse de l'entreprise				54400 LONGWY			
SIRET		4 3 1 2 1 5 3 3 4 0 0 0 1 9		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30042025		30042024	
				Net		Net	
				3		4	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	19 000	012		19 000	19 000
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	38 874	030	35 378	3 495	
	Immobilisations financières* (1)	040	25 370	042		25 370	25 370
	Total I (5)	044	83 244	048	35 378	47 865	44 370
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 892	052		1 892	1 564
	Marchandises *	060	2 314	062		2 314	1 355
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068		070			
		072	97	074		97	451
	Valeurs mobilières de placement	080	15 465	082		15 465	16 305
	Disponibilités	084	5 510	086		5 510	10 635
	Charges constatées d'avance *	092	262	094		262	247
Total II	096	25 540	098		25 540	30 557	
Total général (I + II)	110	108 784	112	35 378	73 405	74 927	
PASSIF						Exercice N NET	Exercice N-1 NET
						1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		7 700	7 700
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132			
	Report à nouveau			134		59 168	59 065
	Résultat de l'exercice			136		(6 161)	103
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		60 707	66 868
Provisions pour risques et charges			154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées NC			156		4 715	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		2 319	1 274
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)			172	904	5 351	6 357
	Comptes courants d'associés			173		313	428
	Autres dettes			175			
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176		12 698	8 059	
Total général (I + II + III)			180		73 405	74 927	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	25 000	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 303
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL 2 ELLES			Néant *
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
	Sur immobilisations	630	632	634	636
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
		Dotations	Reprises		
Fonds commercial	681	683			
Autres Immob. incorp.	700	705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715		2	
Constructions	720	725		3	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735		4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745		5	
Matériel de transport	750	755		6	
Autres immobilisations corporelles	760	765		7	
TOTAL	770	775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		5 253
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983		
Déficits reportables			984		5 253
Déficits de l'exercice			860		5 573
Total des déficits restant à reporter			870		10 826
IV DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381 2 533
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325	2 533	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *					380 3 954
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	3 954	
N° du centre de gestion agréé					388
Montant de la TVA collectée					374 12 310
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378 3 853
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

NC

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1

Désignation de l'entreprise : SARL 2 ELLES	Néant *	
Exercice ouvert le : 01052024 et clos le : 30042025	Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	2
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	61 548
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	61 548
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	70
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	1 287
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	1 357
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	12 086
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	9 158
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1 057
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	22 302
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
		40 603
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 4 2 0 2 5

N° SIRET 4 3 1 2 1 5 3 3 4 0 0 0 1 9

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2 ELLES

ADRESSE (voie) 50 AVENUE DE LA PAIX

CODE POSTAL 54400 VILLE LONGWY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3 850
TOTALISATION	905	1	TOTALISATION	906	3 850

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME	Nom de famille STERNALSKI	Prénom(s) CLAUDINE	% de détention 100,00	Nb de parts ou actions 3 850
Naissance : Date 31081973	N° département 54	Commune MONT ST MARTIN	Pays FRANCE	
Adresse : N° 31	Voie RUE DE L'ILE DE FRANCE	Code postal 54400	Commune COSNES ET ROMAIN	Pays FRANCE
Titre (2)	Nom de famille	Prénom(s)	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° département	Commune	Pays	
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

SARL 2 ELLES

SARL au capital de 3 850 Euros
Siège social : 29 place Jules André 54730 GORCY

R.C.S BRIEY B 431 215 334
SIRET : 431 215 334 00019/930D

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 5 AOUT 2025

L'an deux mille vingt cinq

Le mardi 5 août à douze heures

Mme Claudine NICOLELLA demeurant à COSNES ET ROMAIN, 31 rue de l'île de France.

Propriétaire de la totalité des 3 850 parts de 1 euros composant le capital social de la Société 2 ELLES,

Associée unique de ladite société,

I. A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seule Gérante de la société, Mme Claudine NICOLELLA, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 avril 2025 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

Mme Claudine NICOLELLA préside la séance en qualité de gérante.

Elle constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions, les associés présents représentant la totalité des parts sociales émises par la société.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Nouveau Code de Commerce,
L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
Le texte des résolutions proposées.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 AVRIL 2025,
Quitus à la gérance,
Affectation des résultats,
Conventions visées à l'article L.223-19 du Nouveau Code de Commerce,
Approbation de la rémunération de la gérance,
Questions diverses.

La présidente donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**
NC

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 AVRIL 2025, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître une perte s'élevant à 6 160,61 euros, décide de l'affecter au compte « report à nouveau » pour la totalité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Nouveau Code de Commerce et en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération nette des gérants pour l'exercice qui se sont élevées à la somme de

- Mme Claudine NICOLELLA, 12 006,36 euros, outre le remboursement de ses frais sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérante.

NICOLELLA Claudine



SARL 2 ELLES

SARL au capital de 3 850 Euros
Siège social : 29 place Jules André 54730 GORCY

R.C.S BRIEY B 431 215 334
SIRET : 431 215 334 00019/930D

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE **CLOS LE 30 AVRIL 2025**

Mme Claudine NICOLELLA associée unique et gérante de la SARL 2 ELLES a aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2025 établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2024/2025

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de cet exercice a été de 61 548 euros contre 62 409 euros pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 61 618 euros contre 62 432 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 67 746 euros contre 62 490 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de notre activité, les postes les plus importants sont les suivants :

Achats de matière première pour 2 548 euros
Autres achats et charges externes pour 20 308 euros
Charges de personnel pour 37 589 euros.

Le résultat d'exploitation est négatif pour 6 128 euros.

En conséquence et après déduction de toutes charges, notre résultat se solde par une perte nette comptable de 6 161 euros.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**
NC

PERSPECTIVES D'AVENIR

La société a retrouvé un rythme de croisière.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 AVRIL 2025 s'élevant à

- 6 160,61 euros de la manière suivante :

Au « report à nouveau » 6 160,60 euros

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

REMUNERATION DE LA GERANCE

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver la rémunération allouée à la gérance au titre de l'exercice écoulé.

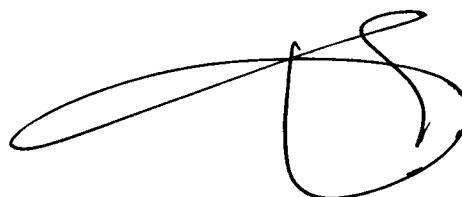
CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L223.19 DU CODE DE COMMERCE

Au titre de l'exercice écoulé, aucune convention visée à l'article L.223.19 du Code de Commerce n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance, pour l'exercice clos le 30 AVRIL 2025.

La Gérance.



CERTIFIÉ CONFORMÉ
À L'ORIGINAL

NC

SARL 2 ELLES

SARL au capital de 3 850 Euros
Siège social : 29 place Jules André 54730 GORCY

R.C.S BRIEY B 431 215 334
SIRET : 431 215 334 00019/930D

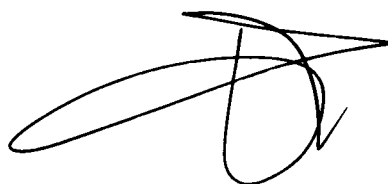
RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 223.19 DU CODE DE COMMERCE EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2025

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L 223.19 du Nouveau code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article, n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 30 AVRIL 2025.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

La gérance.



**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**
NC